Nom de la zone : Duplessis **Date : 7 juin. 23**

Catégorie de problématique : 19. Conflit d'usages

- **Autre catégorie #1 (facultatif) :** Au besoin, choisissez un élément
- **Autre catégorie #2 (facultatif) :** Au besoin, choisissez un élément

Autre(s) nom(s) pour cette catégorie dans le PDE (facultatif) :

Catégorie présente : ☐

Catégorie potentiellement présente : ☐

1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :

DESCRIPTION FACTUELLE :

Le conflit d'usage correspond à une opposition concernant l'affectation de l'espace, le partage de ces espaces ou de leurs ressources, la transgression des règles d'utilisation de l'espace (coutumières ou légales) et les conséquences réelles ou potentielles d'un usage sur un ou plusieurs autres. Dans la ZGIEBV de Duplessis, les usages qui entrent généralement en conflit sont les usages récréatifs, le développement de bleuetières, l'exploitation de tourbe, les barrages hydroélectriques, la production d'eau potable, les activités minières et la protection et préservation des écosystèmes [1, p.23]. Les usages récréatifs regroupent la villégiature, la baignade, le canot/kayak, la pêche, la randonnée pédestre, la randonnée en VHR, la motomarine, les hydravions ainsi que les activités requérant l'usage d'un bateau à moteur [1, p.24].

Des conflits d'usages ont été identifiés sur le territoire. Les prises d'eau potable des villes de Sept-Îles et de Port-Cartier en sont de bons exemples. En effet, les deux prises d'eau sont environnées de sites d'exploitation de matière de surface et d'activités récréotouristiques. On retrouve de surcroît des plages, une base d'hydravion, des résidences secondaires et de nombreux bateaux à moteur sur le lac des Rapides, fournissant la ville de Sept-Îles en eau potable.[1, p.30].

1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants : (Suite)

CONSÉQUENCES PRINCIPALES : *[Lister les impacts principaux engendrés]*

Les usages récréatifs peuvent avoir un impact sur le milieu aquatique, tel que l'érosion des berges et une fragilisation de la bande riveraine par un passage physique (VHR, randonneurs, etc.) ou l'action mécanique des vagues provoquées par les embarcations à moteur sur l'eau [1, p.25].

La présence d'un barrage hydroélectrique peut nuire à certaines activités récréotouristiques car il constitue un obstacle à la circulation des canots et des kayaks, en plus de perturber les espèces fauniques, notamment les populations de poissons migrateurs, ce qui à son tour affecte les pêcheurs. Aussi, les barrages peuvent représenter un danger pour les usagers qui décident de pratiquer des activités à proximité de celui-ci[1, p.26]. Sur le territoire de Duplessis, 9 barrages hydroélectriques sont présents en plus de nombreux barrages qui servent ou servaient de prise d'eau.

Le développement de bleuetières nécessite de grandes quantité d'eau et l'utilisation courante d'herbicides[1, p.27]. L'exploitation de tourbe a un impact direct sur les milieux humides et leurs services écologiques. Les sites miniers ont un impact non seulement sur les écosystèmes dans lesquels ils se situent, mais également sur l'accessibilité au territoire.

Un autre impact engendré par les conflits d'usage peut être une perte de confiance, voire une inimité, entre certaines catégories d'acteurs du territoire. Cela peut induire des nuisances pour les villégiateurs mais également les écosystèmes riverains et côtiers, entre autres.

LOCALISATION GÉNÉRALE :

Ce constat est généralisable à l'ensemble de la bande littorale de la ZGIEBV de Duplessis, le long des infrastructures et aux alentours de Fermont, soit les zones habitées et/ou fréquentées par les acteurs du territoire.

2) Les problématiques de cette catégorie sont causées par les éléments suivants dans la zone:

Le manque de documentation ne permet pas de définir clairement les causes de cette problématique. On peut néanmoins supposer qu'elles sont liées à différents facteurs [1, p.30].

D'abord, des mauvais comportements de la part des usagers du territoire et le non-respect des usages de chacun ont leur part de responsabilité dans la création de conflits d'usages ; bien souvent, les usages ne sont pas réglementés et chaque type d'usager peut considérer que son usage a la priorité sur les autres. De plus, une mauvaise pratique des usages liée à un manque d'informations et de sensibilisation sur les impacts de ces usages peut mener à des conflits. Ensuite, la sur-fréquentation d'un site à usages multiples peut causer des conflits. Finalement, lorsque la planification et l'aménagement du territoire ne tiennent pas compte de toutes les composantes du système, soit de toutes les activités présentes et de leurs possibles interactions, le potentiel de développer des conflits d'usages est plus élevé[1 p.30-31].

Au niveau du développement des bleuetières, c'est l'utilisation de pesticides tels que l'hexazinone qui peut causer des conflits d'usages en polluant les sources d'eau potable à proximité. De plus, c'est une activité nécessitant de grandes quantités d'eau qui peut limiter l'accessibilité aux sources d'eau potable pour les communautés en abaissant le niveau des nappes phréatiques [1, p.27].

[1] Diagnostic du Plan Directeur de l'Eau du territoire Duplessis.